



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN  
60500

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021**

Réf : AC/VT/0209

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres  
en exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 15

Date de convocation  
2 décembre 2021  
Date d'affichage  
2 décembre 2021

**Etaient présents** : Monsieur François LANCERAUX, Maire, Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Conseillers Municipaux.

**Pouvoirs** :

Madame Laurence BERGHGRACHT pouvoir à Monsieur François LANCERAUX

Monsieur Nicolas FAURE pouvoir à Madame Dominique BLAIR

Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHÈRE pouvoir à Madame Sylvie DUFOSSE

Madame Sophie SIEG pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

**Secrétaire de séance** : Madame Valérie THIMONNIER

Monsieur le Maire demande au Conseil si le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 octobre 2021 appelle des remarques.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

Il remercie l'assemblée et propose de passer à l'ordre du jour.



## ORDRE DU JOUR

### **1- DECISION MODIFICATION N°2 DU BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°2 du budget communal 2021.

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 60623 : Frais de cantine avant la ligue		4 010,81 €		
D 60632 : Achat de petit matériel		7 684,02 €		
D 615221 : Divers travaux		26 000,00 €		
<b>TOTAL D 011: Charges à caractère général</b>		<b>37 694,83 €</b>		
D 6218 : Personnel CDG pour remplacement		6 000,00 €		
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>		<b>6 000,00 € €</b>		
D 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	22 800,00 €			
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement</b>	<b>22 800,00 €</b>			
D 023 : Virement section investissement		22 800,00 €		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>22 800,00 €</b>		
D 657362 : subvention non versée	8 000,00 €			
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>8 000,00 €</b>			
R 6419 : Remboursement CPAM et Gras Savoye				2 697,92 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuation de charges</b>				<b>2 697,92 €</b>
R 7067 : Régie avant la ligue				28 010,81 €
<b>TOTAL R70 : Produits et services</b>				<b>28 010,81 €</b>
R 752 : Revenus des immeubles				4 986,10 €
<b>TOTAL R 75 : Autres prestations gestion courante</b>				<b>4 986,10 €</b>
<b>Total</b>	<b>30 800,00 €</b>	<b>66 494,83 €</b>		<b>35 694,83 €</b>

INVESTISSEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 202-124 : Opération PLU terminée	3 600,60 €			
D 2031-139 : Verdi gestion des EP		36 000,00 €		
<b>TOTAL D 20 : immobilisations incorporelles</b>	<b>3 600,60 €</b>	<b>36 000,00 €</b>		
D 2041582 : Divers SE60		4 000,00 € €		
<b>TOTAL D 204 : Subv d'équipements versées</b>		<b>4 000,00 €</b>		
D 2128-141 : Maîtrise cavités terminée	4 368,00 € €			
D 2132-168 : A chat ancienne gare moins que prévu	7 000,00 €			
D 2181-136 : Pas de travaux maison d'Aumale	10 564,65 €			
D 2181-167 : Abribus Courtillet pas de travaux en 2021	5 000,00 €			
D 2188 : Divers machines mobiliers etc		18 133,25 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>26 932,65 €</b>	<b>18 133,25 €</b>		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				22 800,00 €
<b>TOTAL R021 : Virement de la section de fonctionnement</b>				<b>22 800,00 €</b>
R 10226 : Taxe d'aménagement				4 800,00 €
<b>TOTAL R10 : Dotations fonds divers réserves</b>				<b>4 800,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>30 533,25 €</b>	<b>58 133,25 €</b>		<b>27 600,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>63 294,83 €</b>		<b>63 294,83 €</b>

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **2 & 3 CREDITS BUDGETAIRES INVESTISSEMENT DU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2022 BUDGET DE LA COMMUNE ET BUDGET EAU / ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la possibilité de pouvoir mandater les dépenses d'investissement engagées avant le vote des budgets de l'année 2022 (commune et eau/assainissement) dans la limite du quart des crédits ouverts, sur chacun de ces budgets, au titre de l'année 2021.

Pour le budget communal, les crédits ouverts en 2021, hors remboursement d'emprunts, s'élevaient à 905 076,00 €. Le quart représente 226 269,00 € à répartir comme suit :

<b>Chapitre / Article</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Autorisation dans le cadre de l'article L. 1612-1</b>
Chapitre 21 Article 2188	Immobilisations corporelles Autres immobilisations corporelles	226 269,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>226 269,00 €</b>

Pour le budget eau et assainissement, les crédits ouverts en 2021, hors remboursement d'emprunts, s'élevaient à 59 675,76 €. Le quart représente 14 918,94 € à répartir comme suit :

<b>Chapitre/article</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Autorisation dans le cadre de l'article L. 1612-1</b>
Chapitre 23 Article 2315	Immobilisations en cours Installation matériels et outils techniques	14 918,94 €
<b>TOTAL</b>		<b>14 918,94 €</b>

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **4- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA POLICE MUNICIPALE DE CHANTILLY SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

La convention de mise à disposition de la police municipale de Chantilly, signée avec la commune de Chantilly, arrive à son terme le 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire propose que cette convention soit renouvelée pour une durée de trois ans.

Pour rappel, les missions confiées à la police municipale de Chantilly sont les suivantes :

- La sécurité, la salubrité, la sûreté et la tranquillité publique,
- L'application des arrêtés municipaux,
- Le relevé des infractions au stationnement, au code de la route, le dépistage de l'alcoolémie et des stupéfiants,
- Le relevé d'identité en cas d'infraction que la police municipale a compétence à relever,
- La surveillance et la régulation si nécessaire de la circulation routière,
- Le relevé des infractions au code de la voirie routière.

Sont exclus de leurs interventions et missions :

- Les entrées ou sorties des écoles,
- La présence aux cérémonies commémoratives, festives ou sportives,
- Le maintien de l'ordre,
- La gestion et l'exploitation de la vidéo protection,
- La capture des animaux errants.

Le coût de ce dispositif s'élève à 13 735,56 €.

Monsieur le Maire précise que ce dispositif donne entière satisfaction aux Vinoliens.

Madame Blair demande s'il serait possible que la police municipale passe régulièrement devant les jardins communaux car des vols ont été commis récemment.

Monsieur le Maire explique que les jardins font bien partie de la tournée de la police municipale mais les vols ont généralement lieu la nuit.

La police municipale et la gendarmerie sont prévenues et portent une attention particulière à ce lieu.

Monsieur le maire demande au Conseil son accord pour renouveler cette convention et tout autre document afférent à ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention de mise à disposition d'agents de police municipale, avec la commune de Chantilly, et tout autre document afférent à ce dispositif.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **5- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROVISOIRE POUR LES OUVRAGES DE RÉSEAUX GAZ SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'instaurer les deux redevances suivantes :

- RODP redevance d'occupation du Domaine Public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2021,
- RODPP redevance d'occupation provisoire du Domaine Public communal par les chantiers de travaux réalisés sur les ouvrages de distribution de gaz en 2020 et 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour l'instauration de la RODP et de la RODPP concernant les ouvrages de réseaux gaz sur le territoire communal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **6- MODIFICATION DES TARIFS DE RENOUELEMENT DE CONCESSION DE CIMETIERE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick Barrett, conseil municipal en charge des affaires funéraires, qui rappelle que les tarifs de concessions dans le cimetière communal ont été actualisés par délibération en date du 14 décembre 2020.

Une procédure de renouvellement de concession est en cours et concerne les résidents Vinoliens mais aussi les extérieurs.

Les tarifs appliqués pour le renouvellement des concessions sont les mêmes que ceux appliqués aux concessions nouvelles alors même que ces tarifs devraient être ajustés pour tenir compte du caractère de renouvellement desdites concessions,

Monsieur Barrett propose au Conseil d'établir les tarifs suivants pour les concessions à renouveler pour les résidents ainsi que pour les extérieurs :

<b>Durée de la concession à renouveler</b>	<b>Montant du renouvellement</b>
15 ans	200 €
30 ans	400 €
50 ans	500 €

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **7- CONVENTION AVEC LA PISCINE AQUALIS POUR LA NATATION SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la mise en place, depuis la rentrée 2009, de la natation scolaire pour les enfants des écoles de Vineuil Saint Firmin.

La société Aqualis met à la disposition de l'école de Vineuil St Firmin, la piscine Aqualis de Gouvieux du 6 septembre au 17 décembre 2021 pour une présence dans les bassins selon les créneaux suivants :

- Trois classes : le lundi de 9h35 à 10h10 du 06/09/2021 au 17/12/2021 soit au total dix séances x trois classes x 85 € TTC

Montant total pour les trois classes : 2 550 € TTC.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour signer cette convention.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **8- SUBVENTION TÉLÉTHON**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil qu'un vide-dressing a été organisé et que 200 euros ont été récoltés au profit du Téléthon.

Il propose au Conseil Municipal de verser 100 € supplémentaires du fait de l'annulation du repas du Téléthon.

Le versement de cette somme sera effectué sur le budget du CCAS qui reversera la totalité au profit du Téléthon.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord pour le versement de cette subvention.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**9-ACTUALISATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE « DROIT DES SOLS » DE LA CCAC POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME : prise en compte de la saisine par voie électronique (SVE) des demandes d'urbanisme**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que depuis 2015 une convention est en cours avec la CCAC pour la mise à disposition du service droit des sols de l'Aire Cantilienne.

Ce service instruit, pour le compte de la commune, les demandes d'urbanisme des Vinoliens, hors certificat d'urbanisme d'information.

Un nouveau dispositif, permettant la saisine par voie électronique des demandes d'urbanisme (SVE), va être mis en place ce qui implique de signer une convention nouvelle reprenant les dispositions de 2015 et incluant les nouvelles dispositions de saisines par voie électronique.

Monsieur le Maire demande au Conseil son accord pour signer cette convention avec la Communauté de Commune de l'Aire Cantilienne.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**10- CONVENTION AVEC LA CCAC POUR LA MISE EN PLACE D'UN MECANISME DE REMBOURSEMENT A VERSE A LA COMMUNE POUR LE TRANSPORT DES SCOLAIRES VERS LA PISCINE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de Conseil que la compétence transport « piscine Aqualis » a été transférée à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne ce qui implique que cette dernière doit, à présent, prendre en charge l'organisation et le financement de ce transport.

Par courrier en date du 30 novembre 2021, la CCAC nous a fait savoir que cette compétence ne pouvait être mise en place dans l'immédiat c'est pourquoi la CCAC propose que ce service de mobilité transféré soit provisoirement confié à la commune pour l'année scolaire 2021-2022.

Afin de formaliser les modalités de financement et d'exécution provisoire du transport vers la piscine Aqualis, la CCAC demande l'accord de la commune pour signer une convention dans laquelle elle s'engage à rembourser les frais de transport engagés par notre commune au cours de l'année scolaire 2021-2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prise en charge des transports piscine avec la CCAC pour l'année scolaire 2021-2022.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **11- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA PERMANENCE D'UNE ASSISTANTE SOCIALE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VINCENTI, Adjoint en charge des affaires sociales, qui expose au Conseil Municipal le projet de renouvellement de la convention de prestation de service avec Madame Farnolle, assistante sociale, pour l'organisation d'une permanence sociale, en mairie de Vineuil-Saint-Firmin, le 3<sup>ème</sup> lundi de chaque mois de 14h00 à 16h00.

Cette convention est proposée pour une durée d'un an de janvier à décembre 2022 (onze permanences dans l'année)

Le prix unitaire de l'intervention s'élève à 170 € HT soit 1 870,00 € HT pour les onze permanences.

Il est proposé au Conseil d'accepter cette convention.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **12- ELEVATION AU RANG DE CITOYEN D'HONNEUR**

Madame Geneviève DESCAMPS née HEDELIN, habitante de Vineuil-Saint-Firmin, fêtera son centième anniversaire le 11 décembre prochain.

A cette occasion et afin de lui montrer tout le respect, l'estime et l'admiration que la Municipalité lui porte, Monsieur le Maire propose que Madame Geneviève DESCAMPS née HEDELIN soit élevée au rang de Citoyen d'Honneur de la commune de Vineuil-Saint-Firmin.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Aucune.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.

